

Montréal, le 26 juin 2020

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

---

**Objet : Règles d'octroi du Fonds pour la large bande universelle**

---

À qui de droit,

Le Conseil provincial du secteur des communications (CPSC) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) – qui représente notamment plus de 5000 travailleuses et travailleurs du secteur des télécommunications au Québec – souhaite partager avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) les résultats d'un sondage qui ont alimenté ses réflexions sur la manière de distribuer le Fonds pour la large bande universelle tout en générant un maximum de retombées positives pour le Canada.

À la demande du SCFP, la firme CROP a réalisé ce sondage juste avant le confinement imposé par la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>. Ses résultats montrent qu'une très large proportion de Québécoises et Québécois considèrent Internet haute vitesse comme un service public essentiel (86 %), au même titre que l'alimentation en eau potable et l'électricité. Lorsqu'informés du fait que les compagnies de télécommunication sous-traitent certaines de leurs activités non seulement au pays, mais à l'étranger, les répondant.e.s se sont dits majoritairement inquiets pour la protection de leurs données personnelles (84 %) et pour la sécurité nationale (84 %).

**Plus important encore pour la détermination des règles du Fonds pour la large bande universelle, 86 % des participant.e.s au sondage s'opposent à ce que des compagnies de télécommunication délocalisent des emplois à l'extérieur de nos frontières si elles sont subventionnées.** Il est probable que les citoyen.ne.s sont d'autant plus nombreux à penser qu'il est essentiel de conserver ces postes au Canada maintenant que la pandémie a plongé le pays en récession et privé de travail des millions de Canadiennes et Canadiens. Il est donc plus justifié que jamais que chaque dollar provenant des contribuables soit utilisé pour la création d'emplois au Canada.

Le CPSC recommande ainsi à ISDE **qu'il soit interdit aux entreprises subventionnées par le Fonds pour la large bande universelle d'avoir recours :**

- **à la sous-traitance à l'étranger ou à des filiales situées hors du pays pour la réalisation de leurs travaux et pour offrir leurs services de télécommunication dans les régions desservies par la suite.**

---

<sup>1</sup> CROP, *Perception à l'égard des entreprises de télécommunication au Canada*, Rapport préparé pour le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), 7 avril 2020. La collecte de données a été réalisée du 27 février au 9 mars 2020 auprès de 1011 Québécoises et Québécois sondés par le biais d'un panel Web.

Depuis quelques années, les grandes entreprises de télécommunication établissent certains de leurs services à l'étranger (conception de réseaux, centres d'appels, etc.) pour réduire leurs coûts de main-d'œuvre et satisfaire leurs actionnaires. Ce faisant, elles privent le Canada et ses régions d'emplois de qualité tout en mettant à risque la sécurité nationale et les données personnelles des citoyens canadiens.

- **à la sous-traitance locale pour réaliser un profit supplémentaire au détriment des contribuables, de leurs employés et de l'économie canadienne.**

La sous-traitance locale ne devrait être permise, dans le cadre des projets subventionnés, que pour la réalisation de portions du déploiement pour lesquelles les fournisseurs de télécommunication ne disposent pas déjà de l'expertise ou du personnel.

**Les règles du Fonds pour la large bande universelle doivent aussi exiger que l'ensemble des travaux soient exécutés dans le respect des conventions collectives existantes.** Le gouvernement a notamment imposé cette exigence aux grandes entreprises admissibles au Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) mis sur pied pour faire face à la crise de la COVID-19<sup>2</sup>. La même obligation serait d'autant plus appropriée dans le cadre des subventions qui seront versées pour le déploiement de la large bande puisqu'il ne s'agit pas de prêts, mais d'investissements directs.

L'accès à Internet haute vitesse est un service d'une grande utilité en temps normal et d'une importance capitale en période de pandémie alors que travailleurs, étudiants et familles ont besoin de réseaux robustes afin de poursuivre leurs activités professionnelles, éducatives et sociales. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en a fait un service universel de base il y a déjà plus de trois ans<sup>3</sup>, mais de nombreuses régions en sont toujours dépourvues. Pour pallier cette lacune et assurer le fonctionnement économique optimal de toutes les régions du pays, l'implication financière du gouvernement est totalement justifiée. Les investissements gouvernementaux doivent toutefois être balisés pour que le déploiement de la large bande profite entièrement aux travailleurs canadiens, favorisant ainsi la relance économique, sans pour autant comporter une menace pour la sécurité nationale et notre vie privée.

Pour obtenir plus d'information sur le sondage commandé par le SCFP ou sur les règles que le CPSC vous propose de mettre en place pour l'administration du Fonds pour la large bande universelle, n'hésitez pas à contacter madame Nathalie Blais, de notre Service de la recherche ([nblais@scfp.ca](mailto:nblais@scfp.ca)), pour prendre rendez-vous avec nous.

Nous vous prions d'accepter nos salutations les plus sincères.

Benoit Bouchard  
Président, SCFP-Québec

Nick Mingione  
Président, CPSC

---

<sup>2</sup> <https://www.cdev.gc.ca/fr/information/>

<sup>3</sup> CRTC, *Les services de télécommunication modernes : La voie d'avenir pour l'économie numérique canadienne*, Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496, Ottawa, 21 décembre 2016.